Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire** **Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDPRAT/2017-736** **13/09/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Orientations stratégiques et priorités 2018 pour l'organisme DGAL

Destinataires d'exécution
DRAAF / DAAF / DTAM DD(CS)PP DGAL

Résumé : Cette instruction présente la stratégie et les orientations générales des missions relevant du programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" pour l'année 2018.

Textes de référence : IT DGAL/SDPRAT/2017-626 du 27 juillet 2017 relative au protocole de gestion pour 2018 du programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"

I. Contexte général de l'année écoulée

L'année 2017, comme les deux dernières années, a été marquée par la poursuite de la **gestion de crises sanitaires** survenues en 2015 et 2016 (influenza aviaire H5N8, fièvre catarrhale ovine, *Xylella fastidiosa*) et la crise plus récente liée au « fipronil ».

Ces différentes crises nous ont conduits à approfondir la réflexion déjà engagée sur notre dispositif de sécurité sanitaire. Ce travail de réflexion a été mené de façon collaborative et partagée dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour la DGAL. Le **plan stratégique de la DGAL 2017-2019** a ainsi été lancé en mars 2017. L'ambition de ce plan est d'une part de nous inscrire dans une perspective de long terme sur notre système sanitaire et alimentaire avec un cap fixé à 2025, d'autre part d'adapter et d'améliorer notre organisation et nos modes de fonctionnement collectif de manière continue. Il s'agit également de savoir comment mieux anticiper les évolutions et les attentes de la société dans le domaine des politiques de l'alimentation et de la maîtrise des risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux. Le développement de la surveillance et de la prévention constitue un axe majeur du plan stratégique. Il s'agit enfin de veiller à ce que notre dispositif de sécurité sanitaire soit adapté à l'ensemble du territoire national. A ce titre, une attention particulière doit être portée aux départements d'outre mer.

L'année 2017 a également été marquée par la finalisation du dispositif de **mise en transparence des résultats de contrôles officiels**. Cette dernière, qui avait fait l'objet en 2016 d'une expérimentation dans les établissements de restauration des villes d'Avignon et de Paris en application de l'article 45 de la Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et de la forêt, a été étendue à l'ensemble des contrôles réalisés dans les établissements du secteur alimentaire. Depuis le 3 avril 2017, les résultats obtenus lors des contrôles réalisés depuis le 1er mars 2017 sont publiés sur Internet pendant une durée d'un an sur le site interministériel alim-confiance.gouv.fr et sur l'application mobile Alim'confiance. Cette demande sociétale forte a ainsi été traduite concrètement et la transparence vis-à-vis des consommateurs et des citoyens continue d'être une de nos priorités d'action.

La mise en œuvre des **politiques publiques pilotées ou co-pilotées par la DGAL** s'est poursuivie de façon active : le Programme national pour l'alimentation (PNA), le plan Ecophyto II, le plan Ecoantibio 2, le Plan semences et plants pour une agriculture durable, le Plan sur le développement durable de l'apiculture, et la stratégie de bien-être animal impulsée en avril 2016. La mise en œuvre de ces différents plans doit être activement poursuivie.

Enfin l'année 2017 est marquée par le lancement des **États généraux de l'alimentation** le 20 juillet 2017. Les objectifs poursuivis sont de relancer la création de valeur et d'en assurer l'équitable répartition, d'accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs, et enfin de promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable. Ces travaux qui sont menés à la fois au niveau national et niveau régional et qui se termineront d'ici la fin de l'année se traduiront par de nouvelles impulsions pour 2018. Les orientations mentionnées ci-dessous seront donc complétées en cours d'année.

II. Orientations stratégiques pour 2018

II.1 – Missions régaliennes

Notre attention doit porter en priorité sur les missions régaliennes d'essence européenne. Je vous rappelle par ailleurs la rigueur dont vous devez impérativement faire preuve dans la mise en œuvre des suites administratives et judiciaires données aux inspections non conformes, quel que soit le secteur.

En parallèle, je vous demande de mieux intégrer le risque de fraudes dans l'analyse des risques et donc dans la programmation de vos inspections. Il est en effet important que ces dernières soient

conduites avec un état d'esprit d'investigation, de façon transversale afin de détecter d'éventuelles fraudes ou pratiques déviantes. La BNEVP maintiendra ainsi son niveau d'intervention dans le domaine de la délinquance organisée (produits et denrées d'origine animale, usage de produits phytopharmaceutiques interdits ou falsifiés,etc.). Elle apportera son appui aux services déconcentrés dans les situations qui le justifient (suspicions de délinquance organisée, trafics supposés de grande ampleur, enjeux sanitaires majeurs).

Inspection de l'ensemble de la chaîne alimentaire

Dans le cadre de la mise en transparence des résultats de contrôles officiels, le respect à minima de la programmation des inspections fondée sur l'analyse de risque s'impose. Par ailleurs, j'attire votre attention sur la nécessité de renforcer nos contrôles en élevage pour s'assurer notamment du respect par les professionnels des mesures de biosécurité et de traçabilité qui s'imposent.

Inspection en abattoir

Dans le contexte actuel de remise en cause de notre action dans les abattoirs, je vous demande de poursuivre vos efforts pour renforcer la présence de nos services dans les abattoirs en travaillant sur l'attractivité des postes et en continuant à apporter un soutien sans faille aux agents placés au quotidien dans ces établissements.

Une vigilance particulière est demandée dans le suivi par les DD(CS)PP et les DRAAF des mises en demeure et la mise en conformité des établissements, notamment dans le domaine de la protection animale à l'abattoir. La plus grande fermeté est toujours exigée face aux non-conformités récurrentes et des mesures de suspension temporaire ou définitive de l'agrément des établissements doivent être prises chaque fois que la situation le justifie.

Certification aux échanges et à l'exportation / Contrôles sanitaires et phytosanitaires à l'import

La certification à l'exportation reste une priorité d'action de nos services afin de soutenir l'activité exportatrice de la France. Par ailleurs, le dispositif de certification aux échanges d'animaux vivants, s'appuyant sur le réseau des vétérinaires mandatés (VOP), devra être consolidé et étendu.

Dans le domaine végétal, les modifications de la réglementation européenne relative à la délivrance du passeport phytosanitaire européen (PPE) à la suite de la détection de *Xylella fastidiosa* en Europe ont conduit à une augmentation du nombre d'inspections à réaliser par les DRAAF ou leur délégataire. De plus avec la mise en œuvre du nouveau règlement 2016/2031/UE relatif à la santé des végétaux, la liste des espèces soumises à PPE sera considérablement élargie à partir de fin 2019. Il est indispensable d'anticiper cette échéance.

Enfin, face aux menaces nombreuses aux frontières extérieures de l'Union, notamment pour la santé animale et pour la santé végétale, le SIVEP (Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire) veillera à maintenir une pression et une qualité de contrôles élevées.

II.2 – Gestion des aléas sanitaires – Mesures de prévention et de surveillance

Gestion des risques chimiques

Nous sommes de plus en plus sollicités pour la gestion de risques chimiques, d'origine environnementale, alimentaire ou professionnelle. Je vous demande de vous impliquer dans la gestion de ces cas, sur la base des compétences scientifiques et de la réactivité de vos agents.

Gouvernance sanitaire et acteurs

L'échelon régional, acteur de la gouvernance sanitaire, doit veiller à l'animation du CROPSAV (Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale), le pilotage des OVS et approfondir le travail en collaboration avec les OVVT pour une meilleures animation du réseau des vétérinaires sanitaires.

Une mission du CGAAER sur la gouvernance sanitaire rendra ses conclusions d'ici la fin de l'année 2017. Des priorités d'action seront élaborées à la suite de la remise de ce rapport pour l'année 2018.

Surveillance, prévention et lutte

Considérant les impacts considérables en termes sanitaire mais également économique que peuvent engendrer des épizooties telles que l'Influenza aviaire hautement pathogène, il nous revient de concevoir collectivement une chaîne de commandement opérationnelle et des outils de gestion adaptés aux événements sanitaires graves pour le secteur agricole quelle que soit leur origine. La publication du plan national d'intervention sanitaire d'urgence qui s'intègre dans le dispositif ORSEC participe à la nécessaire harmonisation de l'action de nos services et s'inscrit dans le dispositif national de planification de la gestion des maladies animales, décliné au niveau des régions et départements.

Vous définirez notamment une stratégie sanitaire régionale, en accord avec les priorités nationales, à travers le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires dont l'élaboration et la mise en œuvre doivent mobiliser fortement les acteurs de votre région. Celui-ci devra en particulier considérer, en fonction des enjeux locaux, dans le domaine végétal, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires de catégorie 1, le développement de la biosécurité en filière avicole, la lutte contre les salmonelloses aviaires, contre la tuberculose bovine, le développement du programme d'éradication et de surveillance piscicole, les actions sanitaires apicoles, la prévention et la surveillance des maladies et des organismes nuisibles émergents et exotiques.

Ainsi, outre son action dans la gestion des organismes nuisibles aux végétaux, l'échelon régional apportera un appui aux services départementaux dans la prévention, la surveillance, l'analyse épidémiologique et la lutte contre les dangers sanitaires réglementés en santé animale.

II.3 – Mesures incitatives pilotées par la DGAL

Parmi les politiques incitatives portées par le Ministère, je vous demande de décliner tout particulièrement les politiques suivantes :

Ecophyto

Vous poursuivrez le déploiement de la stratégie régionale (feuille de route) et veillerez à la mise en œuvre des dotations régionales du plan Ecophyto dans le respect de la circulaire de juillet 2016.

Programme national pour l'alimentation (PNA)

Vous accompagnerez les initiatives locales déclinant la politique de l'alimentation, en particulier celles candidates à l'appel à projets national du PNA, et vous assurerez le suivi des projets lauréats d'appels à projets antérieurs. Vous porterez une attention particulière au développement des projets alimentaires territoriaux et à leur reconnaissance officielle. Comme chaque année, vous veillerez à réunir régulièrement le comité régional de l'alimentation (CRALIM), en particulier dans le cadre de l'instruction des projets de PAT candidats à la reconnaissance officielle.

Ecoantibio

Vous encouragerez les initiatives locales (colloques régionaux par exemple) qui visent à décliner les mesures nationales. Vous veillerez à programmer le contrôle du respect des restrictions d'usage des antibiotiques « critiques » en médecine vétérinaire.

Stratégie Bien-être animal

En application du plan national pour la période 2016-2020, vous devrez répondre aux signalements de maltraitance en augmentation sensible. Les travaux concernant le mandatement de vétérinaires chargés d'expertises et de contrôles pour le compte de l'État seront poursuivis. Des cellules de prévention de la maltraitance, destinées notamment à identifier les éleveurs en situation de détresse économique ou psychique, seront installées.

II.4. – Modernisation de l’action publique

Systèmes d’information

Le système d'information de l'alimentation poursuivra ses évolutions en 2018. La nécessité de maintenir les anciens systèmes d'information ralentit et complexifie le déploiement des nouveaux modules de RESYTAL. Dans ce contexte, la mobilisation et l'implication de tous sont indispensables. L’application RESYTAL sera finalement mise en service à la fin du premier semestre 2018 pour ce qui concerne les modules du domaine de la santé et de la protection animales constituant le cycle 1, en raison de diverses difficultés techniques.

Nous poursuivrons les travaux courant 2018 sur le cycle 2 de ce programme ambitieux et je compte sur l’ensemble des services, et notamment le réseau des COSIR, pour appuyer cette démarche structurante.

Les développements de l’outil Exp@don 2 seront poursuivis en 2018. Ils sont nécessaires pour avoir un accès élargi à l’information, une harmonisation des pratiques et une simplification importante pour les opérateurs mais aussi pour les services. L’élaboration du module « certification » se poursuit avec l’objectif à terme de dématérialisation des procédures de certification à l'export.

Management par la qualité – Pilotage de la performance

Tous les processus de la démarche de management par la qualité sont désormais finalisés. Une attention particulière devra être portée à la mise en œuvre du processus *Veille, surveillance, prévention et traitement des alertes*. Le retour d'expérience en cours sur la crise IAHP permettra de rédiger la procédure nationale de gestion de crise à laquelle il est fait référence dans la fiche descriptive de ce processus. L’appropriation de la démarche, sous votre autorité, doit se poursuivre dans vos structures. Notre dispositif est essentiel pour respecter nos obligations européennes et pour mieux maîtriser les risques et ainsi répondre à nos exigence en matière de contrôle interne. Je vous demande en outre de programmer les audits internes conforment à la procédure nationale révisée "Réalisation des audits et qualification des auditeurs" (DGAL/SDPRAT/2017-597 du 13/07/2017).

Communication

Communiquer sur notre action est important pour gérer les crises, pour sensibiliser les acteurs et les citoyens au changement de pratiques mais aussi pour informer de la mise en œuvre de nos actions régaliennes. Je vous rappelle l'importance de bien coordonner la communication entre les échelons locaux et centraux.

Patrick DEHAUMONT

Directeur général de l’alimentation